



Accident avec une voiture de location

Par **azalee_old**, le **05/07/2007** à **12:28**

Bonjour

J'ai loué une voiture de location chez Ucar au mois d'Avril. Suite à une sortie de route, j'ai endommagé la voiture. Quand j'ai voulu ramener la voiture, j'ai un voyant qui s'est allumé et la voiture s'est arrêtée, par téléphone le loueur m'a dit que comme je l'avais redémarré et que le voyant s'était éteint je pouvais lui ramener. La voiture s'est arrêtée quelques kilomètres plus tard on a attendu 3/4 d'heure après le dépanneur et comme il ne venait pas il fallait encore attendre une heure et que j'avais réussi à la redémarrer il m'a redit que je pouvais lui ramener.

J'ai payé la franchise maintenant il me rappelle en m'informant qu'après avoir fait toutes les réparations la voiture a fait un joint de culasse en sortant du garage, qu'une 2ème expertise me déclare responsable car j'ai roulé sans liquide de refroidissement. Or je sais qu'on en avait remis sur la route.

Est ce que je suis encore responsable? au bout de 3 mois?
Est ce que je dois faire une contre expertise?

Merci pour les réponses

Par **Jurigaby**, le **05/07/2007** à **17:24**

Bonjour.

La responsabilité civile n'est pas vraiment une question de délai, alors si une expertise vous

déclare responsable, cela peut suffire à engager votre responsabilité.

Ceci étant dit, rien ne vous empêche de demander une contre expertise si vous avez des doutes.

Bon Courage!